

DECHETS	SOCIETE	TELEPHONE	COUT	OBSERVATIONS
USURE ET ENTRETIEN MATERIEL AGRICOLE				
Huiles usagées	<ul style="list-style-type: none"> • VEOLIA Propreté - SEVIA - 23 quai Brazza 33015 BORDEAUX (dépôt Gare SNCF 47480 PONT DU CASSE) • GARAGES 	Tél : 05.56.86.13.11 Fax 05.56.86.63.56	GRATUIT se regrouper localement	600 litres minimum enlèvement sous 15j 400l sans obligation de délai - ne pas mélanger avec autres liquides - stocker dans fûts 200l-5 % eau max.
Pneumatiques	<ul style="list-style-type: none"> • ALCYON -33 St louis de Monferrand • Déchetterie de Rabié STE LIVRADE • Déchetterie TOVO BOE • SOREGOM DAMAZAN 	05.56.77.19.19 05.53.01.02.04 05.53.68.33.42 05.53.20.70.43	1,4€HT/pneu VL se renseigner auprès des déchetteries	ALCYON et SOREGOM collectent les pneus non souillés par terre cailloux, végétaux, eau De 140 à 210€ HT/tonne (1tonne=150 pneus VL)
Ferrailles	<ul style="list-style-type: none"> • Déchetteries OM • FERRAILLEURS • Déchetteries :TOVO, RABIE, TGE 		gratuit	
Batteries, piles accumulateurs, solvants, peintures	<ul style="list-style-type: none"> • Déchetteries OM • Déchetteries TOVO, RABIE ,TGE 			Les stocker à l'abri des intempéries, ne jamais les vider
FERTILISATION ET PROTECTION DES CULTURES				
Plastiques agricoles recyclables serres, paillage, ensilage	CENTRE DE TRI à NICOLE TERRES DU SUD MARMANDE Coussan ETS SANSAN à NERAC	05.53.84.19.90 05.53.20.45.30 05.53.97.12.21		Propres et triés par couleur et épaisseur Contacter la Chambre d'Agriculture
Plastiques non recyclables PVC, petits tunnels, plastiques très souillés	CSDU 47400 FAUILLET	05.53.79.83.30		Contacter le CSDU avant livraison
E.V.P.P. - EVPF - P.P.N.U.	ADIVALOR (Distributeurs)	05.53.77.83.17		Collectes organisées
Laine de Roche	• Déchetterie RABIE	05.53.01.02.04		Stockage sur déchetterie, broyage
ELEVAGE				
Déchets sanitaires, médicaments	VETERINAIRES			
ENTRETIEN DES BATIMENTS				
Gravats, bois, papiers, cartons	<ul style="list-style-type: none"> • Déchetterie RABIE -TOVO-TGE • Déchetteries OM 			
Amiante	<ul style="list-style-type: none"> • TGE Ste BAZEILLE • SMAV -Albié - MONFLANQUIN 	05.53.84.81.38 05.53.49.56.50		Faire appel à entreprise spécialisée pour préparation et étiquetage palettes étanches à l'air. Transport vers centre agréé avec BSDI



DECHETS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Qui est responsable de l'élimination des déchets ?

C'est le détenteur des déchets et donc l'agriculteur ou l'entreprise agricole

Il doit assurer ou en faire assurer la gestion et l'élimination dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire et de respect de l'environnement

Quelques principes généraux à retenir

PRATIQUES INTERDITES	PRATIQUES RECOMMANDEES
<ul style="list-style-type: none">❑ Dépôts sauvages❑ Enfouissement❑ Brûlage à l'air libre ou un incinérateur individuel❑ Rejet dans le milieu naturel	<ul style="list-style-type: none">❑ Trier les déchets dangereux et les stocker à part dans un lieu adapté❑ Trier les déchets banals pour faciliter le recyclage❑ Se renseigner selon les déchets auprès de contacts disponibles (sociétés spécialisées, déchetteries)

Certains déchets ne sont pas spécifiques de l'exploitation agricole et peuvent être acceptés par les déchetteries des collectivités. Ce sont les papiers, cartons, ferrailles, bois, gravats, piles, batteries, peintures, solvants ... Une charte concernant l'accueil des déchets professionnels sur les déchetteries a été proposée aux différentes collectivités par l'Interconsulaire du Lot et Garonne (CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture).

Elle précise les conditions générales d'accès des professionnels : déchets acceptés, quantités, tarification.

Pour tout renseignement complémentaire , contactez :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT ET GARONNE - Service Territoires - Tél : 05.53.77.83.17